

BTS Métiers de l'audiovisuel option métiers du son



Le technicien supérieur en audiovisuel option "Métiers du son" a la charge, lors de productions audiovisuelles, de la captation sonore, du montage son, du mixage, de l'illustration sonore et de la diffusion sonore.

Le métier « chef opérateur » reste un objectif pour les techniciens du son. Cet objectif ne peut être atteint sans étapes intermédiaires. Ce métier reste encore très masculin (Le nombre de jeunes filles ne dépasse pas les 20%). Les jeunes seront formés au travail de direct (notamment du type radiophonique) : gérer le stress et les aléas, être capable de réactions adaptées et savoir organiser le travail en condition de directs. L'association du son et du multimédia (photo, vidéo, web, data,...) sera sûrement plus présente dans les années à venir. Un renforcement de la formation sur la connaissance des systèmes numériques/informatiques adaptés au domaine audiovisuel et multimédia (réseaux et serveurs) est proposé.

Sur le plan technologique, les techniciens doivent connaître les possibilités offertes par les processeurs multicanaux (« dolby » par exemple), la gestion des volumes sonores et leur mesure. La gestion du parc HF devient une partie du métier. Les compétences acquises permettent de comprendre les principes de la transmission HF. Ils peuvent caractériser les signaux fréquentiels, les bandes de fréquences, les canaux, les débits avec les différents standards de transmission analogiques (pour le son) et numériques (usage de l'analyseur de spectre) pour mixer par exemple 80 microphones. Ils seront en mesure de maîtriser les réseaux audio (Ethersound ou WiFi par exemple).

Il assure et met en œuvre :

- la préparation matérielle des séances d'enregistrement, des spectacles, des tournages, de toutes productions audiovisuelles ;
- la mise en place du matériel. Il installe les équipements son et effectue leur branchement ;
- la captation sonore en reportage ou en tournage, l'enregistrement en studio, la prise de son pour tous spectacles vivants ;
- le montage et les techniques de mixage des éléments sonores ;
- la diffusion sonore et la sonorisation en fonction de l'acoustique du lieu ;
- la gestion et la maintenance des matériels (stockage, entretien).

A ces compétences, s'ajoutent l'utilisation des technologies numériques et le maniement de supports techniques informatisés. Libérées des contraintes techniques grâce aux progrès technologiques galopants, les professions du son intègrent de plus en plus d'aspects artistiques.

Débouchés

En général, la carrière de l'assistant passe par plusieurs fonctions : assistant son, preneur de son, sonorisateur, technicien d'antenne, chef monteur, perchman, mixeur.

Les secteurs d'activités : production audiovisuelle, cinématographique et de commande, production audio, production multimédia, prestations de service, diffuseurs et radiodiffuseurs, structures culturelles (théâtres, etc.).

Il existe une grande diversité de postes et appellations possibles selon les secteurs d'activité. C'est la raison pour laquelle le travail est recentré autour du poste "d'opérateur du son" dans lequel on retrouve les tâches génériques correspondant aux emplois concernés, cités de façon non exhaustive ci-dessous :

Métiers accessibles :

- opérateur de prise de sons (prise de son, mixage)
- mixeur antenne (prise de son, mixage)
- monteur son
- habillage sonore, création musicale (prise de son, mixage)
- contrôle du son en sortie de système de codage (exploitation, mixage)
- assistant studio (prise de son, mixage, exploitation)
- technicien mastering et restauration sonore
- sonorisateur façade ou retour (prise de son, mixage)
- assistant son
- régisseur son (prise de son, mixage)
- technicien d'antenne (prise de son, mixage)...

Accès à la Formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

En priorité :

- Bac STI2D
- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)

Programme

Matières	1 ^{ère} Année*	2 ^{ème} Année*
Culture audiovisuelle et artistique	8h	8h
Anglais	1h30	1h30
Sciences physiques	4h	4h
Economie et gestion	1h30	1h30
Technologie des équipements supports	5h	5h
Technique de mise en œuvre	11h	11h

Langue vivante étrangère II (facultatif)	2h	2h
--	----	----

**horaires hebdomadaires*

Grille d'examen

Épreuves	Coef.
E1 – Culture audiovisuelle et artistique	2
E2 – Anglais	1
E3 – Physique et technique es équipements supports	4
E4 – Techniques et mise en œuvre	4
E5 – Epreuve professionnelle de synthèse	
Sous épreuve : projet à caractère industriel	4
Sous épreuve : environnement économique et juridique du projet	1
E6 – Situation en milieu professionnel	1
Langue vivante étrangère II	Pts >10

Descriptif des matières

Domaine littéraire et artistique : étude des productions et des œuvres qui relèvent des domaines de l'écrit, de l'image, du son, de l'audiovisuel, en prenant en compte leurs évolutions récentes.

Anglais : maîtrise de la langue et du vocabulaire technique propre au domaine de l'audiovisuel.

Physique : optique, photométrie et couleur, électricité et électronique, ondes et rayonnements, acoustique...

Technologie des équipements et des supports : étude du fonctionnement des appareils liés à la prise d'image, la prise de son, le stockage, la transformation, la restitution et la distribution de l'information, le contrôle et la mesure.

Techniques et mise en œuvre

- préparation d'un projet audiovisuel : exploitation des documents professionnels, évaluation des moyens techniques et budgétaires ;
- préparation des moyens et des outils de production : matériels de prise de son et de postproduction, support informatique, habillage sonore ;
- installation des moyens et des outils : montage et démontage, câblages ;
- liaisons-transferts-réseaux : gestion, configuration des réseaux, procédures de transfert de fichiers ;
- tournage (répétition, coordination avec l'équipe), évaluation et contrôle de la conformité (technique, artistique, juridique), mise en œuvre des matériels de captation et des moyens de diffusion ;
- montage et agencement des sons, mixage et mastering ; sécurité électrique et prévention des risques.

Environnement économique et juridique : maîtriser les aspects économiques, juridiques et organisationnels de la réalisation d'un projet audiovisuel.

Stage

La durée du stage est de 8 à 12 semaines à temps plein. Pour les candidats qui suivent une formation en deux ans, le stage est organisé à partir de la fin de la première année, à compter

de la date du début des épreuves écrites du brevet de technicien supérieur. Il est souhaitable qu'il soit aménagé en plusieurs périodes.

Statistiques

Académie de Toulouse

En 2018 : 30 candidats présents, 14 candidats admis (soit 46,7% de réussite)

En 2019 : 33 candidats présents, 18 candidats admis (soit 54,5% de réussite).

Poursuite d'études

En école spécialisée:

- Diplôme de l'Ecole nationale supérieure Louis Lumière section son - Saint-Denis (93).
- Diplôme de l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS) spécialisation son - Paris (75).

En licence professionnelle :

- Licence pro électricité et électronique spécialité acoustique et environnement sonore – Université Montpellier II (34)
- Licence pro activités et techniques de communication spécialité techniques de l'image et du son - IUT de Chambéry Le Bourget du Lac (73).
- Licence pro techniques et activités de l'image et du son spécialité communication, création et intégration numérique : image et son – Université de Poitiers site IUT d'Angoulême (16).
- Licence pro techniques et activités de l'image et du son spécialité nouveaux métiers de la vidéo numérique – Université de Nice (06).
- Licence pro techniques et activités de l'image et du son spécialité technologies créatives pour le son et les arts du spectacle – IUT de Lens Université d'Artois Lens (62).

Pour connaître les poursuites d'études envisageables, consultez les guides régionaux "Après le Bac : choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

Où se former

31 Toulouse

Lycée des Arènes (*public*)

06 Cannes

Lycée Carnot (*public*)

38 Villefontaine

Lycée des Métiers L. de Vinci (*public*)

43 Le Puy en Velay

Lycée Charles et Adrien Dupuy (*public*) **A**

64 Bayonne

Lycée René Cassin (*public*)

A formation en apprentissage

Pour en savoir plus

- Dossiers « Après le bac », « les études d'art »
- Infosup « Après un BTS ou un DUT »
- Fiches métiers ONISEP.
- Parcours « Les métiers de l'audiovisuel »

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).